Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 257

Artikel: La traite des femmes et des enfants et l'enquête de la Société des Nations

Autor: Pittet, Jeanne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-259125

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La traite des femmes et des enfants et l'enquête de la Société des Nations

« Traite des blanches. » Il est des personnes que ces mots font sourire ou hausser les épaules. Elles ont entendu raconter de vagues histoires concernant ce trafic tel qu'il existait il y a de nombreuses années; mais comme elles ont également entendu parler de lois et de conventions conclues en vue de réprimer la traite, elles en ont déduit que celle-ci n'est plus maintenant qu'un souvenir du passé qui persiste, sous une forme mélodramatique, dans le roman populaire ou au cinéma...

Il est vrai que, de nos jours, grâce aux précautions adoptées par les gouvernements, la traite a pris un caractère quelque peu différent. Il fut un temps où le fait de procurer des jeunes filles innocentes pour les livrer à la prostitution n'était que trop commun, alors qu'actuellement, il semblerait plutôt que la plupart des femmes emmenées à l'étranger soient des prostituées dans leur propre pays, bien que la traite ne soit nullement limitée aux prostituées. Mais il ressort clairement de l'enquête faite par la Société des Nations que la traite internationale des femmes est encore une hideuse réalité et qu'elle continue à défier les efforts entrepris pour sa suppression par les gouvernements ou par les initiatives privées.

Rappelons très brièvement les faits qui ont précédé l'enquête dont nous venons de parler. Lors de la création de la Société des Nations, il fut inséré dans le Pacte un article qui confiait à la Société le contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants. Dès juin 1921, une Conférence internationale, convoquée par la Société des Nations, se réunit à Genève: 34 Etats y étaient officiellement représentés. Cette Conférence demanda que les mots « traite des blanches », figurant dans l'instrument international, fussent remplacés par ceux de « traite des femmes et des enfants », pour bien établir que les mesures adoptées devaient s'appliquer, sans distinction, à toutes les races. Puis, lors de la seconde session ordinaire de l'Assemblée de la Société des Nations, en septembre 1921, une Commission consultative de la traite des femmes et des enfants fut instituée, conformément à la demande formulée par la Conférence. En 1923, cette Commission, des travaux de laquelle le *Mouvement Féministe* a publié régulièrement des comptes-rendus, adopta la proposition de Miss Grace Abbott (Etats-Unis) de demander au Conseil de la S. d. N. d'instituer un Comité spécial d'experts composé de personnes choisies pour leur compétence et leur connaissance du sujet. Ce Comité a été composé de huit membres, parmi lesquels se trouvent Dr. Paulina Luisi, que les lecteurs du *Mouvement Féministe* connaissent bien, de même que M. de Meuron, de Genève, le vaillant protagoniste de la lutte contre la réglementation en Suisse. Ce Comité devait procéder à des enquêtes sur place avec le concours des gouvernements intéressés.

Aux fins de cette étude, la traite internationale a été considérée comme signifiant l'embauchage, direct ou indirect, et le transport, pour des fins lucratives et à destination d'un pays étranger, de femmes et de jeunes filles destinées à satisfaire les désirs sexuels d'une ou de plusieurs personnes. La traite des femmes est un genre de commerce qui permet de réaliser de larges bénéfices, et, comme tous les autres commerces, il est régi par la loi de l'offre et de la demande. Comme il existe ou il se produit, pour des causes très diverses, une demande de prostituées dans une région donnée, le trafiquant se met délibérément en mesure de satisfaire cette demande.

Les questions principales qui devaient faire le but de l'enquête étaient les suivantes:

a) Existe-t-il, dans l'un quelconque des pays visités, un nombre quelque peu important d'étrangères se livrant à la prostitution?

b) Existe-t-il, dans un pays quelconque, une demande de femmes étrangères, et quels sont, le cas échéant, les facteurs qui contribueraient à provoquer cette demande?

c) De quels milieux viennent ces femmes étrangères; se rendent-elles à l'étranger de leur propre gré, ou leur déplacement est-il influencé par d'autres personnes?

d) Quelles sont les personnes qui se livrent à la traite?

e) De quels pays ces femmes viennent-elles? Par quels moyens les a-t-on persuadées de partir, et quels itinéraires ont-elles suivis?

Les experts, qui ont tenu leur première réunion en avril 1924, viennent de déposer leur rapport juste avant la session de 1927 de la Commission consultative, qui se réunira le 25 avril. Jusqu'à ce moment, on ne savait que peu de choses sur le travail opéré par ce Comité, auquel on a même reproché ses façons d'agir un peu mystérieuses. Peut-être était-ce nécessaire, afin de ne pas donner l'éveil à ce monde spécial où les enquêteurs devaient pénétrer pour se renseigner, et où l'on se tient déjà sur ses gardes, ainsi qu'en témoigne cette remarque d'un souteneur: « Les voyages coûtent cher, et l'on peut aujourd'hui se faire prendre facilement. La Société des Nations s'occupe de la chose, et nous savons tous ce qu'il en est. » Mais ce qui a davantage ému l'opinion publique, surtout en Angleterre, où plusieurs journaux ont manifesté nettement leur manière de voir, c'est le fait que, du rapport, qui est composé de deux parties, on n'a rendu publique que la première. Dans celle-ci, les renseignements sont donnés d'une manière moins détaillée et plus générale, alors que, dans la seconde partie, les faits révélés par l'enquête sont classés par pays. Comme il est évident que la traite sévit davantage dans certains Etats, on s'est demandé si l'on a voulu ménager ceux-ci, ou bien croit-on, de cette manière, amener plus facilement les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent? Il se peut. Cependant, il semble que les anciennes méthodes diplomatiques ont fait leur temps et que la lumière devrait régner partout.

Avant de donner un aperçu des résultats de l'enquête, disons quelques mots sur la méthode suivant laquelle elle a été conduite. Une étude préliminaire a indiqué, à première vue, que la traite empruntait certains itinéraires en provenance de l'Europe occidentale, et à destination de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud. Les enquêtes sur place ont donc commencé par l'Amérique du Sud et se sont étendues à l'Amérique Centrale et à l'Amérique du Nord, aux pays limitrophes de la Méditerranée et à certains pays de la Baltique et de la mer du Nord. Des rapports détaillés ont été établis sur 28 pays, dans lesquels on a visité 112 villes et districts. Les enquêteurs ont consulté au moins 6500 personnes jugées susceptibles de pouvoir fournir des renseignements, y compris 5000 personnes impliquées dans la prostitution commercialisée, et dont un grand nombre étaient des prostituées ou des souteneurs. On a obtenu, en vue de pouvoir suivre les pistes révélées, les noms ou pseudonymes d'environ 600 de ces personnes.

Cette enquête a donc prouvé que, non seulement la traite existe encore, mais aussi qu'elle se pratique dans des proportions considérables. Dans certains pays, où le nombre des prostituées inscrites est très élevé, 70 % de ces prostituées sont étrangères, donc des victimes de la traite. A ce chiffre il faut ajouter les prostituées clandestines. Ainsi s'effectue un mouvement continu de femmes étrangères à destination de certains pays.

Un grand nombre de ces femmes étrangères ont été interrogées, et de leurs réponses on peut conclure que la traite recrute principalement ses victimes parmi quatre catégories de femmes. La prostituée ordinaire, d'abord, qui a fait le tour d'un grand nombre de maisons de prostitution dans son propre pays, et dont les gains diminuent, est le type de femme qu'il est le plus facile d'envoyer à l'étranger. Quoique les femmes de cette catégorie ne soient pas en fait emmenées de force ou à la suite de manœuvres frauduleuses, l'histoire des cas de ce genre montre qu'elles sont souvent induites en erreur, quant aux perspectives qui s'offrent à elles, et dépouillées d'une bonne partie de leurs gains, de sorte qu'elles se trouvent à la merci de leur souteneur. Vient ensuite le groupe de femmes appelées « semi-professionnelles » ou « femmes faciles ». Ce sont habituellement des mineures qui aspirent au plaisir et aux aventures, et qui sont débauchées de bonne heure, parce qu'elles désirent des toilettes ou des bijoux qu'elles ne peuvent acquérir par leurs propres ressources. L'enquête a également prouvé que les bas salaires payés aux jeunes filles dans certains emplois les prédisposaient tout particulièrement à se livrer à la prostitution et à devenir finalement la proie de souteneurs et de patronnes. Il semble même que, dans certains cas, ces salaires insuffisants ont été offerts à dessein. Puis, des femmes enrôlées dans des tournées théâtrales et qui jouent dans des music-halls et des éta-

blissements de nuit de bas étage deviennent souvent la proie de trafiquants, qui sont parfois affiliés aux directeurs de ces lieux d'amusement. Enfin, le cas le plus tragique est celui de la jeune fille innoncente, avec laquelle le souteneur contracte un mariage simulé ou réel. Ces jeunes filles proviennent généralement de milieux pauvres et ignorants, dont les parents sont faciles à tromper. Ce n'est que lorsqu'elle est séparée de sa famille par de grandes distances que la malheureuse victime apprend ce que l'on attend d'elle.

Un grand nombre de ces femmes sont des mineures qui procurent au trafiquant des bénéfices plus considérables que des femmes plus âgées. Il existe bien des règlements et des dispositions visant à empêcher l'embarquement de jeunes filles mineures, ou interdisant leur inscription comme prostituées, mais on a constaté, au cours de l'enquête, que ces restrictions sont fréquemment éludées. Les souteneurs interrogés ont affirmé qu'il est toujours possible d'amener des mineures dans certains pays.

Les causes qui provoquent la demande de femmes étrangères sont de deux sortes. D'une part, cette demande résulte de l'excédent, pour des raisons naturelles ou artificielles, des hommes par rapport aux femmes. Les mouvements de troupes, les déplacements de navires, ainsi que les migrations de touristes, rentrent dans cette même catégorie. D'autre part, l'existence, dans certains pays, de « quartiers réservés » et le système des maisons de tolérance ont pour conséquence une forte demande de femmes étrangères, car il faut continuellement renouveler le personnel de ces maisons; et, en outre, dès qu'une femme se trouve en pays étranger, elle est à la merci de ceux qui veulent l'exploiter, d'où résulte donc double bénéfice pour les trafiquants. La vente sans contrôle de boissons alcoolisées dans les lieux d'amusement qui emploient des femmes comme artistes — celles-ci étant chargées, entre autres besognes, de pousser à la consommation — constitue nettement un stimulant pour la prostitution. Le commerce des publications obscènes est étroitement lié à l'ensemble du problème, ainsi que, mais à un degré moindre, le trafic des stupéfiants.

Les enquêteurs ont constaté que, dans la plupart des cas, les déplacements de femmes étaient dirigés par des tiers, en raison des bénéfices résultant de ces opérations. Celles-ci sont généralement caractérisées par des manœuvres frauduleuses ou dolosives, directes ou indirectes. Les personnes qui profitent de ce trafic sont les tenancières ou patronnes des maisons de prostitution, et les souteneurs qui sont principalement chargés de procurer des femmes et de diriger leurs déplacements. S'en occupent encore les gros trafiquants qui ont des intérêts pécuniaires dans les quartiers réservés ou dans les maisons de prostitution, et qui prêtent de l'argent aux tenancières et aux souteneurs. Voici une preuve des bénéfices élevés que se font les trafiquants: « Quand je suis arrivé à Buenos-Ayres, déclare l'un d'eux, au début cela a été dur, mais il y a trois ans, on m'a fait une offre excellente. Ma femme s'est occupée de la maison elle-même et, en 14 mois, j'ai gagné 60.000 pesos. J'ai placé mes bénéfices dans plusieurs autres maisons de prostitution, et j'ai maintenant un revenu assuré. »

Il n'existe pas d'organisations régulières des trafiquants, mais ces individus n'ont pas de secrets les uns pour les autres lorsqu'il est dans leur intérêt de s'entendre pour tromper leurs victimes. Dans les grandes villes, il existe des lieux où les souteneurs se rencontrent avec leurs amis pour échanger des renseignements et des conseils.

Les principaux itinéraires de la traite semblent partir d'Europe, notamment d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de France, de Grèce, de Hongrie, d'Italie, de Pologne, de Roumanie et de Turquie, pour aboutir à l'Amérique Centrale et à l'Amérique du Sud, notamment à la République Argentine, au Brésil, au Mexique, au Panama et à l'Uruguay, d'autre part en Egypte et en d'autres points de l'Afrique du Nord.

Les trafiquants emploient toutes sortes de moyens pour éviter les interrogatoires embarrassants ou pour éluder les règlements officiels. Ils voyagent par étapes, par exemple, et ne craignent pas de faire de longs détours pour dépister les recherches. Ils ont à leur disposition de faux passeports et de faux certificats de naissance dont ils usent largement. Nous avons déjà parlé du subterfuge du mariage, qui est fréquemment employé. Enfin, il est prouvé qu'un grand nombre de jeunes filles sont attirées dans les filets des trafiquants, grâce à de fausses offres d'emploi à l'étranger. Les nombreux détails que donne le rapport du Comité des Experts montrent à quel point les femmes sont dépendantes des souteneurs et des gros trafiquants. Sans eux, elles ne peuvent absolument rien, et eux s'enrichissent à leurs dépens, tandis qu'elles, écrasées par leurs dettes, peuvent de moins en moins sortir de leur triste situation.

Maintenant, quels sont les remèdes à apporter à un tel état de choses? Il est très difficile de le dire, puisque les circonstances de la traite varient suivant les pays. Il n'existe donc pas de moyen unique de réprimer la traite. Il faudrait premièrement que tous les pays sans exception prennent part à la lutte pour sa répression, ce qui n'est pas le cas actuellement, car, malheureusement, l'enquête a révélé que plusieurs des pays qui servent de champ d'action aux trafiquants ne participent à aucune Convention internationale contre la traite. Il faut donc, d'une part, faire connaître largement, sans restrictions ni mé-

VARIÉTÉ

Chez Marguerite Audoux

Je l'avais aimée dès la publication, en 1910, de sa *Marie-Claire*, livre plein de grâce, de poésie, de simplicité, vie émouvante d'une petite servante de ferme, qu'une ouvrière presque illettrée nous disait avec un style étonnant à force d'être spontané, clair et direct. Une préface d'Octave Mirbeau annonçait au monde la naissance d'un chef-d'œuvre : « Tout y est à sa place, écrivait-il, les choses, les paysages, les gens. Ils sont marqués, dessinés d'un trait, du trait qu'il faut pour les rendre vivants, inoubliables. L'auteur, une petite couturière, toujours malade, très pauvre, presque aveugle. » Cent mille exemplaires se vendirent en quelques semaines. C'était la célébrité.

Chose étonnante, presque incroyable, l'auteur n'en fut pas grisée. Elle se remit au travail avec une ardeur plus grande et onze ans après nous donna *L'atelier de Marie-Claire*. Ce deuxième livre n'eut pas la vogue inouïe du premier, et peut-être bien ne la méritait-il pas. Mais la pensée de l'auteur y apparaissait plus personnelle, le style plus vigoureux et le vocabulaire plus riche. Et voici qu'a été publiée cette année une troisième œuvre de Marguerite Audoux : *De la Ville au Moulin*. Annette Beaubois, l'héroïne, est bien la sœur d'âme de Marie-Claire; sa vie est racontée en des pages justes, sobres, émouvantes et délicates. C'est un livre charmant, tout de clarté et de mesure, où le drame et la fatalité alternent avec l'expression de la plus douce philosophie ou avec de suaves descriptions de la nature. A force de ne pas chercher son style, à force de parler simple et franc, l'auteur atteint parfois à la perfection. Et c'est un enchantement que certaines de ses phrases si dépouillées qu'elles en sont éperduement belles.

...Le cœur me bat d'avoir grimpé cinq étages et plus encore du délicieux émoi de me présenter chez Marguerite Audoux. Combien simple sou accueil, combien dénué de prétentions son clair logis, si exigu, aux meubles rustiques qu'un artiste ami dessina pour elle. Quelques toiles aux murailles. La table à écrire, modeste dans un coin avec ses feuillets et son porte-plume de deux sous, semble avoir été poussée dans l'ombre par la machine à coudre bien placée devant la fenêtre où une humble plante s'efforce de fleurir. La vue de toits, de beaux arbres, — le cimetière Montparnasse est tout proche, — et du ciel voilé à peine par quelque brume matinale.

Les yeux de Marguerite Audoux brillent derrière les lunettes du même bleu que le doux ciel parisien. L'expression est celle d'une femme âgée que la vie a meurtrie sans l'endurcir.

nagements, les résultats de l'enquête, afin que l'opinion publique, renseignée, opère une pression énergique sur les divers gouvernements et les force à agir. C'est là, on l'a reconnu, un moyen efficace. En effet, ce n'est guère que depuis le moment où, grâce à l'action des sociétés bénévoles agissant en pionnières, l'attention a été attirée sur ce triste état de choses, que des mesures ont été prises. C'est en 1902 qu'une collaboration entre les gouvernements a commencé. En outre, le champ d'action internationale s'est déjà considérablement élargi depuis que la Société des Nations a assuré le contrôle général de ces questions. Il faut espérer qu'elle continuera son œuvre toujours davantage dans ce sens.

Mais le sentiment qui domine, après l'étude du rapport des experts, est que, si le mal est si grand, c'est surtout à cause du système de réglementation officielle qui en est la cause. Tant que cette organisation subsistera, il en sera de même de la traite. L'existence des maisons de tolérance constitue incontestablement un stimulant à la traite, tant dans le domaine national que dans le domaine international. C'est un fait établi par des enquêtes antérieures, et reconnu par de nombreux gouvernements, à la suite de l'expérience qu'ils ont acquise. Pami les Etats qui ont aboli les maisons de tolérance, la Hollande, par exemple, où la fermeture de ces maisons remonte à plus de vingt ans déjà, déclare ne plus connaître la traite. Ajoutons encore qu'à Cuba, au dire d'un des enquêteurs, la situation s'est améliorée remarquablement en l'espace de deux ans seulement, grâce aux nouvelles lois sur l'immigration. La traite a été supprimée et la situation locale améliorée.

Le rapport du Comité des Experts va donc être soumis dans deux ou trois jours à la Commission consultative de la S. d. N. Espérons qu'à cette occasion, une large publicité lui sera faite, et que le mot d'ordre deviendra alors partout: « Suppression des maisons de tolérance ! »

JEANNE PITTET.

De-ci, De-là...

Dans les écoles de Seattle.

Seattle — une ville lointaine, sur les rives bleues du Pacifique, entourée d'une végétation exubérante, au bord d'un fjord où descend un des grands glaciers des Montagnes Rocheuses. Une de ces villes de l'Amérique du Nord, où les femmes votent depuis un quart de siècle, si ce n'est plus, et qui a été régie par une femme maire, Mrs. Landes, dont une de nos collaboratrices a conté ici même les dons d'administratrice.

Or, les féministes de Seattle publient un journal mensuel, *The Legislative Counsellor*, qui fait avec notre *Mouvement* un service d'échange. Et voici que nous lisons, dans un des derniers numéros, sous ce titre: *Nos sœurs de langue française en Suisse*, une petite note — en anglais naturellement — citant notre journal, et annonçant que, comme il est publié entièrement en français, le *Counsellor* a eu le privilège d'obtenir la collaboration d'une femme professeur de français dans une des écoles de Seattle, qui en fait traduire les articles les plus intéressants par ses élèves! Et, de fait, paraît ensuite la traduction d'un article sur le suffrage féminin à Bâle, qui, d'ailleurs, a été lui-même primitivement traduit de l'allemand...

N'est-ce pas amusant de savoir que notre journal sert ainsi à des exercices de français à de petites Américaines de l'autre côté du globe? Nous savions déjà qu'une de nos abonnées de Genève l'utilisait pour des textes de dictées, parce que, disait-elle, on y trouvait de magnifiques exemples d'accords de participes! A qui le tour, maintenant?

A la Société des Nations.

Nous avons le plaisir d'apprendre que Mlle Chaptal, directrice de la Maison-école pour infirmières, sur laquelle le *Mouvement* vient de publier un article, et auteur du manuel de morale de l'infirmière qu'une de nos collaboratrices analyse plus loin, a été désignée comme déléguée française adjointe à la Commission consultative de Protection de l'Enfance de la S. d. N.

Celles qui s'en vont.

C'est avec le plus vif regret que l'on apprendra le décès, survenu à Londres, après une longue et pénible maladie, de Miss Annie Baker, secrétaire générale du Bureau international contre la Traite des Femmes — et l'une de celles qui a le plus travaillé contre l'horrible fléau dont il est question dans notre article de fond d'aujourd'hui. « Bien que frêle et féminine d'apparence, écrit notre confrère *The Vote*, pleine de charme et d'humour, elle avait, partout où la cause qu'elle défendait était en jeu, le courage d'un lion. Les pires bouges des grandes villes européennes, du Caire et de l'Orient, lui étaient connus par ses enquêtes et ses investigations. »

Miss Baker représentait le Bureau International contre la Traite à la Commission consultative de la S. d. N., ce qui nous avait donné l'occasion de la voir souvent à Genève. Elle avait aussi joué un rôle en vue dans tous les grands Congrès internationaux contre l'immoralité publique.

Dans les hôpitaux du Canada français.

Si les femmes ne possèdent pas encore de droits politiques dans les provinces françaises du Canada, elles y remplissent cependant des charges importantes, notamment dans les hôpitaux, qui appartiennent là-bas à des congrégations féminines. « Ces religieuses, écrit dans le *Bulletin médical* de Leysin un médecin suisse de retour du Canada, gèrent seules tous leurs biens; elles construisent sur les

---

Le sourire est d'une douceur presque enfantine. Elle est bonne, on le sent au premier abord. Teint pâle qui rosit quand elle s'émeut, cheveux gris épais et ondés.

«...Sancoins dans le Cher, c'était mon village. Quelle enfant triste et douce j'étais alors! Maman est morte quand j'avais trois ans, elle était tuberculeuse, la pauvre. Mon père, un charpentier, se voyant seul avec deux fillettes, prit son sac et s'en alla. Je ne l'ai jamais revu. L'assistance publique me mit dans un couvent à Bourges. J'étais délicate... née à sept mois... vous comprenez. Le médecin du couvent avait écrit sur ma fiche « faiblesse de constitution » et je pensais : « Ça veut dire que je suis toute petite.» Petite je l'étais, et si timide. Mais l'amour de la sœur Marie-Aimée me donna la force de vivre. Elle me gâtait comme si j'étais son enfant. Au couvent, j'avais deux heures de classe par jour, j'ai appris à lire et à écrire, mais je n'ai jamais ouvert une grammaire. J'avais dix ans quand la maîtresse me dit : « Je ne peux plus rien t'apprendre. Tu en sais autant que moi. C'est toi qui fera dès maintenant la classe aux petits.» Les tout petits, je les aime tant, mais maintenant encore quand l'un d'eux me regarde de ses grands yeux fixes, je me prends à rougir...

«...Vous dites que je parle de jolie façon. Mais dans mon pays natal, dans le Bourbonnais, chacun parle bien. Les petits vachers, les bergères, les plus frustes des ouvriers de campagne, tout ce menu monde de chez nous parle mieux que les Parisiens. Mes camarades d'atelier se moquaient de moi quand je suis arrivée ici et disaient : Elle fait des manières. »

« ...Oui, au couvent je fus bien heureuse. Pourtant j'étais punie parfois. Oh! non pas pour de la désobéissance, j'étais trop craintive pour oser désobéir. Mais après-midi, quand je cousais sous les marronniers, ou que je cassais les noix, ou que j'épluchais les légumes, je me mettais à rêver — c'était plus fort que moi. — L'ouvrage me tombait des mains et j'étais talochée.»

« A treize ans, je fus déclarée d'âge à gagner ma vie et on me plaça comme bergère dans une ferme de la Sologne. Dans mon tablier, j'emportais aux champs toutes sortes de lectures, des inepties, de vieux almanachs, des recueils de chansons, et un jour je dénichai au grenier les *Aventures de Télémaque*. Télémaque, et plus tard Chateaubriand, voilà les grandes émotions littéraires de ma vie.

« La petite gardeuse de moutons que j'étais avait un cœur avide d'aimer. Toute chétive, mince et souffreteuse, avec une chevelure indisciplinée qui semblait absorber toute ma vitalité, tant elle était longne et touffue, je ne fus pas sans avoir été